

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 juin 2022

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022
(accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Fonds de concours pour les opérations d'aménagement des centres bourgs des
communes de moins de 2 000 habitants - Attribution du fonds de concours pour
l'aménagement du bourg de Landrévarzec**

**Dans le cadre du projet de pacte de solidarité fiscale et financière adopté par
Quimper Bretagne Occidentale le 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé la
mise en place d'un fonds de concours pour les communes de moins de 2 000 habitants
visant à accompagner le financement des opérations d'aménagement des centres-bourgs,
doté d'un crédit budgétaire de 100 000 euros par an.**

**La commune de Landrévarzec présente un projet dans son centre bourg, plus
précisément l'aménagement de la Place de la fontaine et de ses abords.**

Cet aménagement consiste à créer un espace famille autour de la thématique de l'eau et permettra de profiter d'un circuit de marche et de découverte « au fil de l'eau » qui mettra en avant la biodiversité locale et le patrimoine de la commune. Il permettra également de privilégier la mobilité douce au cœur du bourg en modifiant le tracé de la voie de circulation, de donner toute sa place aux piétons et aux cyclistes dans un environnement apaisé et de redonner du visuel et de l'attractivité aux commerces.

Concernant le calendrier, l'objectif est un démarrage des travaux au printemps 2022 pour une fin de réalisation fin d'année 2022.

Le coût de cet aménagement est de 528 000 € HT € financé comme suit :

- la commune : 264 000 € ;
- le département : 36 776 € ;

- l'État : 95 000 € ;
- Quimper Bretagne Occidentale : 100 000 €.

Le projet présenté répond aux conditions et critères d'éligibilité au fonds de concours :

- projet en investissement ;
- apport financier communal égal ou supérieur au fonds de concours ;
- le projet est bien situé au sein du périmètre aggloméré du bourg.

En ce sens, le projet ci-dessus présenté répond bien à au moins deux des enjeux définis et concerne au moins deux thèmes :

« Thème 2 :

- *Développement des modes doux de déplacement ;*
- *Dispositifs de sécurité notamment routiers dans le centre-bourg.*

Thème 3 :

- *Aménagement des espaces publics des centres-bourgs. »*

La mairie de Landrévarzec sollicite Quimper Bretagne Occidentale pour l'utilisation du fonds de concours à hauteur de 100 000 € en deux phases (50 000 € en 2022 et 50 000 € en 2023).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer à la commune de Landrévarzec, pour la réalisation d'aménagement de son centre-bourg, un fonds de concours d'un montant de 100 000 €.